



RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2016

A. Le comité

En 2015, le comité a compté 10 membres, soit :

- Dominique BAVAREL
- Pierre-Yves BOSSHARD
- Laurence CRUCHON (co-présidente)
- Stéphanie LAMMAR
- Léonard MACH
- Camille MAULINI (trésorière)
- Laurence MIZRAHI (co-présidente)
- Raymond DE MORAWITZ
- Anna SERGUEEVA
- Clara SCHNEUWLY

Il s'est réuni cette année à 11 reprises pour ce qui concerne ses séances mensuelles ordinaires.

B. Les Membres de l'association

En 2015, début 2016, nous avons enregistré 3 démissions, notamment suite à des rappels d'impayés de cotisations.

En parallèle, nous avons accueilli 9 nouveaux membres au minimum (certaines adhésions sont en cours). A ce jour, le nombre de membres de l'association est de 140 membres.

C. Les consultations

L’AJP continue à être invitée et à faire valoir la position de ses membres lors de différentes consultations, par écrit et/ou en étant auditionnée par des commissions « parlementaires ». Le Comité n’a pas été en mesure de répondre à chaque demande. Parfois nous avons simplement répondu que nous n’avions pas d’observation à formuler.

- **Projet de loi révisant la LaCP (E 4 10)**

L’AJP a indiqué au Grand Conseil le 12 mars 2015 n’avoir pas d’objection à formuler relativement à ce projet de loi.

- **PL 11404 : Levée du secret médical dans le cadre de l’application des peines et mesures : modification de la LaCP (E 4 10) (article 5A) :**

Raymond de Morawitz et Anna Sergueeva ont été entendus à ce propos au Grand-Conseil, le 26 mars 2015, et ont eu l’occasion de dire tout le mal que l’AJP, à l’instar de nombreux autres acteurs, pense de ce projet de loi. En correction, une initiative populaire a été lancée par l’association des médecins genevois. Une prise de position écrite sera mise sur le site des JDS ultérieurement.

- **PL 11613 : modifications de la LTPH(et LCRCT) E 3 10 (J 1 15)**

Ayant bénéficié d’un conseil de spécialiste de la juridiction, l’AJP a appuyé la modification prévue à l’art. 4 LCRCT, le 28 août 2015.

- **PL 11577 – modification de la LaCC (adaptation du droit de la protection de l’adulte et de l’enfant) :**

Une prise de position positive mais restreinte a été adressée au Grand Conseil le 11 novembre 2015, dans la mesure où les modifications constituaient en grande partie des adaptations nécessaires à la législation fédérale existante ou paraissant fondées sur des motifs objectifs.

- **Projet de modification de la loi sur la profession d’avocat (LPAv, e 6 10)**

La Commission en matière d’honoraires des avocats va subir des modifications. Les membres n’ayant pas désiré se manifester s’agissant de la communication faite par la Commission de gestion du pouvoir judiciaire au sujet de la future modification de la LPAv, nous en avons uniquement pris bonne note en l’état.

- **Consultation fédérale : Loi fédérale sur l’amélioration de la protection des victimes de violence**

Une prise de position préparée par Camille Maulini a été adressée le au Secrétariat du Grand-Conseil le 18 décembre 2015, formulant diverses observations de l’AJP. Cette prise de position peut être demandée pour intérêt au Comité et sera mise sur le site internet dès que possible.

- **Consultation fédérale : Révision de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF)**

Une prise de position préparée par Pierre-Yves Bosshard a été adressée au Secrétariat du Grand-Conseil le 27 janvier 2016, formulant diverses observations de l’AJP. Cette prise de position peut être demandée pour intérêt au Comité et sera mise sur le site internet dès que possible.

- **PL11735 : modification de la LPA (E 5 10)**

Pierre-Yves Bosshard et Laurence Cruchon ont été entendus par la Commission du logement du Grand-Conseil, dans le cadre de ce projet déposé par la droite, visant à sanctionner par le biais d’une majoration des frais de justice et de l’introduction d’indemnité « pour utilisation des voies de droit sans succès » les recourants contre des autorisations de construire. L’AJP s’est positionnée défavorablement vis-à-vis de ces modifications et l’audition a été préparée en collaboration des personnes entendues et de Laurence Mizrahi.

- **PL 11733 : Projet de loi d’application du Code civil suisse et autres lois fédérales en matière civile – Frais de justice et dépens dans les litiges en matière de consommation**

Pierre-Yves Bosshard et Laurence Cruchon ont été entendus le 11 février 2016 par la Commission judiciaire et de la police du Grand-Conseil dans le cadre de ce projet de loi visant à la gratuité des frais de justice et des dépens dans les litiges mettant en cause (et très souvent initiés par) des consommateurs, partie faible aux contrats. L’AJP a fortement soutenu ce projet de loi.

- **PL 11835 modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (LEPM) (K 2 05) (Pour un centre public d’expertises médicales)**

L’AJP s’est prononcée le 4 avril 2016 en faveur de ce projet de loi dans la mesure où il se veut une amélioration de la défense des intérêts des assurés.

D. Les actions

- **Chronique dans LE COURRIER :**

A l’initiative de Pierre-Yves Bosshard (qui en est le Grand Rédacteur), depuis l’été 2015, l’AJP publie chaque mois une chronique reprenant des arrêts de la CEDH, en lien avec des sujets pouvant intéresser les justiciables suisses et surtout, les défenseurs des droits de l’Homme !

Les chroniques seront également publiées sur le site internet dans des délais raisonnables nous l’espérons.

- **Groupes de travail :**

Cette année, les groupes de travail qui ont le plus agi sont ceux relatifs au droit des étrangers et asile, particulièrement dans le cadre des actions menées avec Stopexclusion, et en lien avec le projet de modification législative concernant la gratuité pour les litiges de droit de la consommation.

Nous avons pu constater que le développement d'activités spécifiques aux groupes de travail constitués l'an dernier correspond plus aux besoins soulevés par l'actualité des domaines que par des initiatives spontanées, cela principalement du fait du manque de disponibilité des membres du comité.

Nous rappelons aux membres de l'association qu'ils sont les bienvenus s'ils ont l'envie de s'engager en dehors des appels que le comité peut leur lancer.

- **Site Internet des JDS :**

Voir remarque sous collaboration avec les JDS ci-dessous et sous PROJETS A VENIR.

- **Procédure LIPAD, en vue de l'obtention de la directive dite « Jornot » :**

La Chambre administrative de la Cour de justice a rendu un arrêt le 6 octobre 2015 (ATA/1061/2015), rejetant la demande de l'AJP fondée sur la LIPAD. Selon la Cour, cette directive n'est pas une directive au sens de la LIPAD mais un document contenant des suggestions de lignes de conduite, dépourvu de force obligatoire et donc exclu du droit d'accès. A noter que l'arrêt comporte une opinion dissidente d'un des juges de la composition.

L'AJP a formé recours contre cet arrêt auprès du Tribunal fédéral et fait des observations suite à la réponse du MP, le 2 février 2016. Nous restons dans l'attente des suites de la procédure.

Un article au sujet de cette procédure est paru dans le Plaidoyer (1/2016). Laurence Mizrahi qui est l'avocate de l'AJP dans cette cause a été contactée par des journalistes mais n'a fait aucun commentaire au nom de l'AJP relativement à l'arrêt de la Cour, la procédure n'étant pas terminée.

- **Coordination Stop Exclusion :**

Clara Schneuwly et Anna Sergueeva se sont rendues régulièrement aux réunions de la coordination et ont informé le Comité des avancées des différents projets. L'AJP suit les projets de la coordination et intervient lors de demandes de collaboration précises. Certaines informations sont relayées aux membres.

Dans ce cadre, l'AJP a participé à la campagne contre l'initiative sur le renvoi des étrangers qui a abouti à un vote négatif de la population au mois de février 2016 : en rédigeant une prise de position (Anna Sergueeva) publiée par les JDS, collectant des signatures et figurant notamment sur les affiches de campagne.

Lors de l'AJ extraordinaire du 12 avril 2016, Laurence Mizrahi, Camille Maulini et Clara Schneuwly ont voté pour le soutien au NON de Stopexclusion, car le projet de loi consacre une diminution importante des droits des migrants.

- **Conférence sur les faillites frauduleuses du 11 avril 2016 :**

L'AJP (par l'intermédiaire d'Olivier Peter), en collaboration avec la Communauté Genevoise d'Action Syndicale, a organisé une demi-journée d'étude sur le sujet des faillites frauduleuses qui a eu lieu à l'UOG. Les 55 personnes présentes ont assisté aux présentations suivantes : Monsieur Thierry HORNER (SIT) a parlé de l'usage abusif de la faillite à Genève, des difficultés à s'y opposer sur le terrain syndical et de l'impunité dont bénéficient les "patrons-voyous" ; Madame Maria GIANNATTASIO (Procureure, Vaud) a ensuite exposé les mécanismes découlant du droit pénal permettant de sanctionner les auteurs d'infractions dans la faillite ; Me Matteo PEDRAZZINI (avocat) est intervenu sur les démarches pratiques et juridiques dans le volet civil permettant aux lésés de disposer d'une masse en faillite commérant toutes les créances, actionner la société et/ou l'administrateur et de réduire le dommage subi ; Me Pierre-Yves BOSSHARD (avocat et membre du Comité AJP) a enfin présenté quelques aspects et plusieurs lacunes de la réforme de la LP, actuellement en discussion aux chambres fédérales.

Les présentations ont été suivies d'intéressantes discussions et échanges entre juristes, secrétaires syndicaux et magistrats. Plusieurs personnes et organisations se sont dites intéressées à poursuivre ce chemin commun et, sous l'impulsion de la CGAS et de l'AJP, un groupe de suivi sera constitué afin de concrétiser le résultat des discussions du 11 avril et de poursuivre la campagne contre l'usage abusif de la faillite et pour les droits des travailleuses et des travailleurs.

La participation à cette conférence a donné lieu à la délivrance d'attestations de présence pour les avocats stagiaires.

- **Collaboration avec les JDS :**

Raymond continue le suivi des activités en lien avec les JDS.

Comme vous l'avez appris par un récent courriel, il cherche à se faire remplacer pour représenter l'AJP au comité des JDS. Avis aux amateurs qui peuvent prendre contact avec Raymond pour en savoir plus.

Par ailleurs, nous rencontrons certaines difficultés en lien avec les JDS, relatives en particulier au fait que les documents de prises de position qui pourraient intéresser aussi les romands ne sont presque jamais traduits en français, pas même en résumés, ainsi que dans le cadre de la gestion du site internet, sur lequel figurent pourtant les informations nous concernant.

Nous allons prochainement reprendre ce sujet en comité afin de tenter d'y apporter des solutions, en lien avec des demandes précises à formuler à l'égard des JDS auxquels nous versons d'importantes cotisations.

- **Tenue d'un stand d'information dans le cadre de la journée Forum Droit Formation à Uni Mail le 26 avril 2016 :**

Le stand de l'AJP a été visité par une quarantaine d'étudiants de l'université de Genève et de l'ECAV, lesquels s'intéressaient à connaître les activités de notre information.

Le stand a pu assurer une visibilité très appréciable auprès des jeunes futurs avocats et des échanges intéressants.

- **Intervention dans les médias :**

Sur plusieurs sujets, les membres du comité se sont exprimés dans les médias, sur demande de journalistes ou suite à des communiqués de presse rédigés par le Comité. L'AJP a ainsi été citée, en particulier dans Le COURRIER et la Tribune de Genève sur divers sujets.

- **Apéro pré-estival à fin juin 2015 :**

Une vingtaine de personnes se sont réunies sur le Bateau pour discuter librement de l'AJP et de tous autres sujets. Le beau temps aidant, nous avons eu beaucoup de plaisir.

- **Apéro pré-fêtes de fin d'année en décembre 2015 :**

Vu la proximité des fêtes de fin d'année et le « survoltage » dont nos professions sont victimes à cette période, nous avons eu un succès un peu mitigé. Une dizaine de personnes se sont réunies au Café de Plainpalais. Toutefois, nous avons eu le plaisir de partager une pizza avec quelques-unes d'entre elles après notre apéro et de poursuivre ainsi des conversations plus « privilégiées ».

- **Collaboration avec l'ODA :**

La collaboration avec l'ODA a été un peu moins soutenue que l'an passé.

Toutefois, l'AJP organise actuellement une conférence qui aura probablement lieu au mois de novembre 2016, sur les mesures d'exécution, qui suivent le jugement pénal. Anna Segueeva et Clara Schneuwly participent à cette organisation avec la Commission de droit pénal de l'ODA et la Ligue suisse des droits de l'homme.

- **« Carnet de bal » de l'AJP :**

Au mois de mars 2015, Laurence Mizrahi et Laurence Cruchon ont été conviées au banquet de l'ODA, invitation qui s'est répétée cette année.

Au mois de mai 2015, Laurence Cruchon et Léonard Mach se sont rendus à la cérémonie de prestation de serment des nouveaux CA des communes genevoises à laquelle l'AJP a été invitée.

En mai 2015 également, les co-présidentes ont été invitées à la présentation officielle du rapport d'activités du pouvoir judiciaire au Palais de justice, de même qu'en avril 2016.

E. Projets à venir

- **Préparation d'une conférence sur les mesures d'exécution :**

Voir ci-dessus sous « collaboration avec l'ODA ».

- **Continuation et développement des groupes de travail :**

Toute personne intéressée à participer à un des groupes de travail peut prendre contact avec le Comité qui lui indiquera à qui se référer.

En particulier :

- Camille et Laurence M vont continuer le suivi de l'évolution de la nouvelle loi sur l'asile. Vous pouvez les contacter.
- L'AJP a décidé de soutenir le NON à la loi sur l'asile le 5 juin prochain et sera présente dans la campagne menée par Stopexclusion à cet égard. Contact : Clara Schneuwly.
- L'AJP souhaite soutenir l'initiative de l'AMG : « Garantir le secret médical pour tous protège mieux la société ! ». Contact : Camille Maulini.
- Dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur les mesures d'exécution, nous aurons besoin de « petites mains » pour soutenir l'organisation. Contact : Anna Sergueeva et Clara Schneuwly.
- Pour le développement du site internet : nous recherchons activement une personne motivée !!
- Suite à la Conférence du 11 avril sur les faillites frauduleuses, un groupe de travail a été mis en place. Contact : Olivier Peter.

Il est rappelé à tous les membres que toute initiative est la bienvenue ! N'hésitez pas à contacter l'un des membres du Comité en cas d'idée et d'envie d'action sur un thème particulier.